

Lettre du président du Syndicat national de l'Édition, Serge Eyrolles

SYNDICAT NATIONAL DE
L'ÉDITION



NR/IP 98088

Le Président

Paris, le 05 JUN 1998

Madame Claudine BELAYCHE
Présidente de l'Association des
Bibliothécaires Français
31 rue de Chabrol
75010 Paris

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courrier du 30 mai dernier et pris connaissance avec stupeur des termes utilisés dans la motion sur le droit de prêt adoptée lors du Congrès de l'ABF du 17 mai 1998.

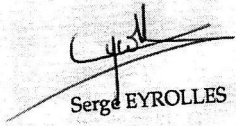
Nous avons décidé d'un commun accord avec le président de la SGDL, François Coupry, et vous-même de respecter un silence courtois pour ne pas gêner la mission de réflexion et de proposition confiée par notre ministre de la Culture à Jean-Marie Borzeix. Nous avons constaté à plusieurs reprises que vous ne respectiez pas cet engagement pris au nom de l'ABF, nous nous en étions d'ailleurs ouvert à Jean-Marie Borzeix.

Nous nous sommes abstenus de rectifier les erreurs qui se glissaient dans les différents documents que nous voyons passer, y compris à propos de notre courrier aux maires des communes de plus de dix mille habitants qui n'était qu'une réponse à une lettre envoyée par votre association aux édiles et en aucun cas une offensive de notre part.

Je suis aujourd'hui scandalisé par votre dernière initiative qui invite les auteurs et les éditeurs à se désolidariser de leurs instances représentatives : la SGDL et le SNE. Et le terme de revendication abusive que vous employez me paraît diffamatoire s'agissant de la reconnaissance et de l'application d'un droit qui repose sur le Code de la Propriété intellectuelle.

Comment dans un tel climat pourrions-nous à l'avenir mener nos missions communes de réflexion pour arriver au consensus souhaité par Madame Trautmann ? Comment pouvons nous continuer à vous faire confiance ?

Veuillez agréer, Madame la Présidente, avec mes regrets de voir s'envenimer ainsi nos relations, l'expression de mes salutations.


Serge EYROLLES

Copie : Catherine Trautmann, Jean-Marie Borzeix, François Coupry

115, boulevard Saint Germain 75006 Paris
Tél. : 01 44 41 40 50 - Fax : 01 44 41 40 77

Réponse de madame Claudine Belayche
à monsieur Serge Eyrolles

abf

Association des Bibliothécaires Français
Reconnue d'utilité publique

Angers, 8 juin 1998

Monsieur Serge Eyrolles,
Président du Syndicat national de l'édition
115 bis Bd Saint Germain
75 006 PARIS

Monsieur le Président,

Dire que votre stupéfaction m'étonne serait inexact. Effectivement, les adhérents réunis en assemblée générale de l'association ont été très vifs sur le sujet du droit de prêt, et ont voté -c'est la loi de la démocratie dans notre association -- une motion d'orientation moins conciliante que les positions que nous avons tenté de tenir depuis plusieurs mois : marque d'une lassitude et d'une totale incompréhension devant les propos de certains de vos adhérents, ou de certains responsables de la SGDL tout récemment .

Le fonctionnement normal de notre association stipule, et la loi de 1901 nous y oblige, que chaque année le bureau national et le Conseil national retournent devant leurs mandants, les adhérents, dont ils tiennent leurs mandats, et les orientations politiques à défendre : cette année, le bureau national est clairement invité à une position de refus d'une taxe sur les prêts en bibliothèque . Il n'y a là aucune duplicité.

J'apprécie mal, pour ma part, vos insinuations sur le non - respect de la neutralité, d'autant que l' «épisode » du double compte-rendu de notre dernière rencontre pourrait également me laisser quelque peu interrogative (et ma lettre est restée sans réponse! je me suis abstenue de diffuser même en interne ces deux lettres, pour apaiser les esprits!) .

Sur le fond, et je tiens à ce que cette partie de la lettre soit communiquée à M. Borzeix et Madame Trautman, Ministre de la culture, je comprend beaucoup moins bien votre stupeur sur notre appel aux auteurs et éditeurs . Nous disons, et nous pouvons le prouver par de nombreux témoignages d'auteurs et d'éditeurs à nous parvenus, que beaucoup d'éditeurs ne sont pas d'accord avec la position du SNE (citons pour mémoire tous les éditeurs du groupe jeunesse du SNE, curieusement exclus de toute discussion avec nous) , les « petits éditeurs » dont les bibliothèques sont un débouché important, et tous les éditeurs qui ne sont pas membres du SNE (il y en a !) .

31. rue de Chabrol - 75010 Paris - Téléphone : 01 55 33 10 30 - Télécopie : 01 55 33 10 31
Email : abf@wanadoo.fr - Web : http://www.abf.asso.fr
N° SIRET 784 205 403 00040 Code APE 913E

Parmi les auteurs, tous ceux qui viennent en bibliothèque nous disent leur stupeur devant la taxation imaginée, leur attachement à la lecture libre et gratuite en bibliothèque, leur incompréhension de la position de la SGDL (d'ailleurs prise toutes fenêtres fermées, il suffit de lire « Le Monde »). Il n'est que de voir également le nombre d'auteurs qui envoient leur livre en bibliothèque, à seule fin de se faire connaître, car cela devient de plus en plus difficile en librairie si l'on n'est pas le poulain d'un grand éditeur ...

Pouvez-vous m'expliquer par exemple comment les éditions Gallimard, qui chaque année, offrent le prix « petit Poucet » (cent livres de jeunesse) lors du congrès de l'ABF à une bibliothèque de zone rurale expliqueront aux bénévoles animatrices de cette bibliothèque que, dans un an, ils leur demanderont de faire payer pour les emprunts de ces mêmes livres. Comment s'étonner que les bibliothécaires ne comprennent pas votre revendication, qu'elles en soient choquées au plus haut point, et puissent en devenir agressives ? Comment expliquerez-vous aux mêmes bibliothèques de zone rurale aidées par la DLL et la DATAR pour leur équipement microinformatique et leurs connexions Internet, que dans deux ans, si aucune exemption n'existe dans la directive européenne en cours de préparation, elles devront payer des sommes insupportables pour leurs budgets (ou celui de leurs usagers) pour accéder aux informations numérisées ?

Il serait temps d'être cohérent : veut-on en France que jeunes et moins jeunes continuent de lire ? ou veut-on définitivement les pousser vers la consommation de « produits culturels » standardisés ? La question n'est que politique, de politique culturelle et de politique tout court. Les éditeurs ont des problèmes financiers, c'est vrai, mais les réflexions sur ce sujet de Claude Durand, dans une récente livraison de Livres Hebdo, ou de Jean Lissarague lors de notre dernier congrès à Bourges, me semblent bien plus pertinentes dans leurs perspectives que celles qui consistent à ne penser qu'en terme de taxation supplémentaire du lecteur usager de bibliothèque.

Je tiens à préciser que cette lettre est écrite en mon nom personnel, car je ne pouvais laisser sans réponse votre courrier du 5 juin, le bureau national de l'ABF décidera dans quelques jours de la réponse qu'il jugera bon de vous adresser.

En espérant que nous revenions aux questions de fond de l'avenir de la lecture et du livre dans ce pays, pour les années qui viennent, je vous prie d'agérer, Monsieur le Président, l'expression de mon attachement réel à des relations constructives entre nos professions.

Claudine Belayche, bibliothécaire

Copie pour information
à Mme Trautman, Ministre de la culture
et de la communication
à M. JM Borzeix, médiateur